

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 10 juin 2025, à dix-neuf heures trente à la salle municipale de Petite-Rivière-Saint-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, Catherine Coulombe, Israël Bouchard, Bernard Duchesne, Viviane De Bock et Jacques Bouchard tous conseillers formant quorum.

Étaient absents :

Monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier, est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1- Ordre du jour

2- Procès-verbaux

Adoption et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2025 et des séances extraordinaires du 27 mai 2025 (18h00) et du 27 mai 2025 (18h30)

3- Comptes à payer – mai 2025

3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en mai 2025, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement

4- Avis de motion et présentation des projets de règlements

4.1 Adoption du règlement numéro 757 – modifiant le règlement 603

4.2- Adoption du Règlement numéro 761 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$

5- Résolutions

5.1- Congrès de la FQM & formation

5.2- Fête de la Saint-Jean-Baptiste 2025

5.3- Coupe des aulnes - Hors périmètre

5.4- Incitatifs à l'établissement - Volet 3-4 Aide aux loisirs

5.5- Expo du Plateau des arts – Patrimoine culturel 350^e

5.6- Exercice d'équité salariale 2015-2020 et 2020-2025 – Mandat EQT-4

5.7- Appui à la MRC de Charlevoix pour la présentation d'une demande d'aide financière au volet 4 - coopération municipale du FRR pour une étude d'optimisation et de mise en commun des services de sécurité incendie (phase 2)

5.8- Amendement de la résolution 250525 – avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la Fédération Québécoise des municipalités

5.9- Pompe de la rue Racine - Remplacement de boîte de contrôle

5.10- Création du chalet-musée Gabrielle-Roy - projet d'entente avec Musée de Charlevoix

5.11- Création du chalet-musée Gabrielle-Roy - mandat à la firme d'architecture CIRCUM

- 5.12- 500 rue Principale – Modification d’un bâtiment accessoire
- 5.13- 1078 A rue Principale – Modification d’un bâtiment principal
- 5.14- 888 rue Principale – Réfection d’un bâtiment principal
- 5.15- 4 791 977 René-De La Voye – Nouvelle construction
- 5.16- Mise à jour de l’allocation pour l’utilisation d’un véhicule personnel
- 5.17- Paiement final – Déneigement Fief 2024-2025

- 6- Prise d’acte des permis émis en mai 2025
- 7- Courrier de mai 2025
- 8- Divers
- 9- Rapport des conseillers (ères)
- 10- Question du public
- 11- Levée de l’assemblée

Rés.010625

1- Ordre du jour

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE l’ordre du jour est accepté tel que rédigé, modifié et communiqué.

ADOPTÉE

2- Procès-verbaux

Rés.020625

2.1- Adoption et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2025 et des séances extraordinaires du 27 mai 2025 (18h00) et du 27 mai 2025 (18h30)

Il est proposé par Viviane De Bock et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 13^e jour de mai 2025 soit accepté, tel que corrigé et communiqué;

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaires du 27 mai 2025 (18h00) et du 27 mai 2025 (18h30) du conseil, soient acceptés, tel que corrigés et communiqués.

ADOPTÉE

Rés.030625

3- Comptes à payer – mai 2025

<u>NOM</u>	<u>SOLDE</u>
FOURNISSEURS REGULIERS	
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	
2025-05-24 323375	346.88
MÉNAGE ÉGLISE	
2025-05-24 323376	991.12
MÉNAGE BUREAUX	
TOTAL	1 338.00
ÉNERGIES SONIC INC.	
2025-05-13 00100105798	4 503.09

DIESEL		
2025-05-21	00100105823	1 860.80
ESSENCE		
2025-05-21	00100231688	1 915.00
DIESEL		
TOTAL		8 278.89
ARTEFACT URBAIN		
2025-05-01	12241	2 581.29
DOCUMENT IDÉATION PO		
TOTAL		2 581.29
ASSOCIATION DES DIRECTEURS		
2025-05-09	FAC22612*	51.74
INSCRIPTION CONGRÈS		
TOTAL		51.74
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR		
2025-05-01	M70056	429.86
RÉNOVATION DE LA SU		
2025-05-08	M70397	204.36
SEAL DE ROUE + BEARI		
TOTAL		634.22
ATLANTIS POMPE STE-FOY		
2025-05-26	1006428	-1 245.87
RETOUR DE MARCHANDIS		
2025-05-13	1089360	1 274.61
POME À BARILS		
TOTAL		28.74
A. TREMBLAY & FRERES LTEE		
2025-05-26	118243	836.73
TRAVAUX R1 + BATIMEN		
TOTAL		836.73
AUREL HARVEY ET FILS INC.		
2025-05-13	021365	46 587.05
TERRE ET SABLE		
TOTAL		46 587.05
GROUPE AUTOCAR JEANNOIS		
2025-05-22	SAG-60748	1 264.73
LOCATION D'UNE NAVET		
TOTAL		1 264.73
AUTOMATISATION JRT INC.		
2025-05-05	420069	1 379.70
PLAN DE SUPPORT ET M		
2025-05-16	420627	2 382.33
SONDE POUR POSTE PP1		
TOTAL		3 762.03
MODE AVALANCHE		
2025-05-26	517063	4 928.98
MANTEAUX POMPIERS		
TOTAL		4 928.98
AVENSYS		
2025-05-01	PSINA102354	2 124.17
RÉPARATION DE L'ÉCHA		
TOTAL		2 124.17
BOUCHARD ET GAGNON		
2025-05-27	25CG0020	5 159.26
ACQUISITION LOT 6 65		
TOTAL		5 159.26
BRANDT		
2025-05-01	5512293	1 251.89
RÉPARATION		
2025-05-01	5512297	630.74
RÉPARATIONS		
2025-05-22	8555928	891.02
PIÈCES		
TOTAL		2 773.65

CARDIO CHOC		
2025-05-06	40220	434.61
ÉLECTRODES POUR LIFE		
TOTAL		434.61
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE		
2025-05-07	C4-000222	1 000.00
FORMATION ABATTAGE D		
TOTAL		1 000.00
CENTRE JARDIN DE LA BAIE		
2025-05-09	12655	8 220.71
ENTRETIEN PLATE-BAND		
2025-05-21	12685	2 869.89
ENTRETIEN DES PLATES		
2025-05-31	12749	1 818.66
ENTRETIEN DES PLATES		
TOTAL		12 909.26
CENTRE DE FORMATION ÉRIC LANGEVIN INC.		
2025-05-19	8650	1 177.35
FORMATION SECOURISME		
TOTAL		1 177.35
CHAPITEAUX DU MONDE		
2025-05-23	1553	3 859.71
FANION		
2025-05-23	1554	802.53
TOILE EN MESH POLYES		
2025-05-26	1557	7 552.71
location de chapiteau		
TOTAL		12 214.95
CHEZ S. DUCHESNE INC.		
2025-05-28	39.06	39.06
POLYTHÈNE POUR EXCAV		
2025-05-08	0347922	58.02
PEINTURE DE LA PORTE		
TOTAL		97.08
CIMI INC.		
2025-05-21	P10875	188.87
o'ring + jauge hydra		
TOTAL		188.87
COLIN ROUSSEAU		
2025-05-30	399	574.88
PHOTOGRAPHIE 350E		
TOTAL		574.88
CENTRE DE SERV. SCOLAIRE DE CHARLEVOIX		
2025-05-08	C4-000232	375.00
REPROGRAPHIE PROJET		
TOTAL		375.00
CONSTRUCTIONS ST-GELAIS		
2025-05-28	FAC/2025/0034	2 178.78
LOCATION D'UN CHARGE		
TOTAL		2 178.78
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ L'AFFLUENT		
2025-05-06	2025-004	500.00
CERTIFICAT CADEAU ÉC		
2025-05-06	2025-005	2 874.38
SOUTIEN FÊTE DES SUC		
TOTAL		3 374.38
LE DIAPASON		
2025-05-31	240525	2 079.60
COCKTAIL V.I.P.		
TOTAL		2 079.60
GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD		
2025-05-23	52109457	17.29
ENVOIE POSTAL		

TOTAL	17.29
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	
2025-05-06 58353	48.50
PRODUITS NETTOYANTS	
2025-05-14 58624	34.47
SACS POUR BALAYEUSE	
2025-05-20 58772	121.84
PRODUITS	
2025-05-27 58997	320.91
PRODUITS NETTOYANTS	
TOTAL	525.72
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS	
2025-05-30 DÉPL.*	183.84
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
TOTAL	183.84
EQUIPEMENT D'INCENDIE RIVE-SUD INC	
2025-05-29 REGUL	300.00
BALANCE SUR FACTURE	
TOTAL	300.00
GROUPE ENVIRONEX	
2025-05-28 1092665	712.85
EAU POTABLE - MAILLA	
2025-05-28 1092666	334.58
EAU USÉE	
TOTAL	1 047.43
EPILOBE MÉDIA	
2025-05-31 702	3 633.21
HONORAIRES CAPTATION	
2025-05-31 REPAS	44.84
REPAS - ÉPILOBE MÉDI	
TOTAL	3 678.05
EQUIPEMENT GMM INC.	
2025-05-23 136182	1 566.49
ORDINATEUR TECH EN L	
2025-05-26 136204	-918.65
CRÉDIT ORDINATEUR	
2025-05-26 136205	1 033.63
ORDINATEUR TECH EN L	
2025-05-31 158042-S	33.48
NOIR	
2025-05-31 158043-S	150.66
COULEUR	
TOTAL	1 865.61
LE FESTIF!	
2025-05-30 1088	287.44
LOCATION MATÉRIEL	
TOTAL	287.44
FISSURE CHARLEVOIX	
2025-05-01 193	586.37
LOCATION EXCAVATRICE	
TOTAL	586.37
F. MARTEL ET FILS INC.	
2025-05-05 231358	490.48
KING PIN	
2025-05-22 231661	154.48
AJUSTEUR DE TENSION	
2025-05-23 231692	1 041.40
POMPE À EAU	
2025-05-23 231693	5 972.98
COLLER EGR	
2025-05-27 231739	1 198.86
BARRE DE FER ET CYCL	
TOTAL	8 858.20
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	

2025-05-31	202501255526	108.00
AVIS DE MUTATION		
TOTAL		108.00
FRÉDÉRIC BLOUIN		
2025-05-01	01052025	114.98
LOCATION ÉCLAIRAGE P		
TOTAL		114.98
GROUPE GÉOS INC		
2025-05-01	001747	9 544.36
MANDAT ÉGLISE		
TOTAL		9 544.36
GROUPE ÉLECTRO LIGHT		
2025-05-29	1989	2 470.81
location génératrice		
TOTAL		2 470.81
FQM ASSURANCES INC.		
2025-05-31	REGUL	440.36
RÉGULARISATION DU CO		
TOTAL		440.36
GROUPE PAGES JAUNES		
2025-05-13	INV05478297	85.48
PLACEMENT LOCAL		
TOTAL		85.48
GALERIE D'ART IRIS		
2025-05-31	C3984	4 131.51
TOILE JIMMY PERRON +		
TOTAL		4 131.51
KAMAÏ		
2025-05-01	INV-001742	34 492.50
LOCATION FORFAITAIRE		
TOTAL		34 492.50
LES HUILES DESROCHES INC.		
2025-05-15	252428	1 155.27
CHAUFFAGE ÉGLISE		
TOTAL		1 155.27
LOCATION MASLOT INC.		
2025-05-02	108186	558.71
ÉQUIPEMENT DE SÉCURI		
2025-05-02	108192	-82.86
ÉQUIPEMENT DE SÉCURI		
2025-05-02	108193*	195.45
ÉQUIPEMENT DE SÉCURI		
2025-05-14	108482	98.31
FILTRES ET CARBURATE		
2025-05-14	108506	6.90
ADAPTATEUR POUR BRAN		
2025-05-21	108676	81.62
ACHAT DE TETE DE DÉB		
2025-05-22	108695	142.79
REMORQUE POUR LE 350		
2025-05-26	108785	411.92
LOCATION REMORQUE PO		
2025-05-26	108801	132.68
REMORQUE LOCATION		
2025-05-27	108859	124.02
BEC VERSEUR + ENSEMB		
TOTAL		1 669.54
MARTIAL BOUCHARD		
2025-05-01	37	144.00
18 PIQUETS DE CLÔTUR		
TOTAL		144.00
MARC BERTRAND		
2025-05-31	25-01-04	1 076.16
CHALET-MUSÉE GABRIEL		

TOTAL	1 076.16
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	
2025-05-01 241129 REPRÉSENTATION COURS	2 732.31
2025-05-15 245374 REPRÉSENTATION COURS	5 562.21
TOTAL	8 294.52
MRC DE CHARLEVOIX	
2025-05-14 8582 MAIN D'OEUVRE DÉBOIS	1 899.13
2025-05-27 8597 SERVICES MAIN-D'OEUV	86.62
TOTAL	1 985.75
PIECES D'AUTOS G.G.M.	
2025-05-06 084-580213 HUILE À TRANSMISSION	239.70
2025-05-09 084-580716 PIÈCES	259.41
2025-05-13 084-581233 FUSÉES	105.09
2025-05-14 084-581388 LUMIÈRES	85.02
2025-05-14 084-581390 GRAISSE	229.72
2025-05-20 084-581906 MAIN POUR REMORQUE	158.19
2025-05-21 084-582148 CRÉDIT	-112.94
2025-05-22 084-582229 BEARING DE CENTRE +	123.23
2025-05-20 872-661753 PIÈCES	494.00
2025-05-22 872-662102 PIÈCES	-494.00
TOTAL	1 087.42
BOULET DÉPÔT	
2025-05-02 539694 MEMBRANE	5 552.35
2025-05-08 540176 TERRE À JARDIN VIERG	982.08
TOTAL	6 534.43
PERFORMANCE FORD LTEE	
2025-05-06 BP17162 RÉPARATION DU F-550	417.82
2025-05-06 BP17174 PIÈCES	42.41
TOTAL	460.23
UNI-SELECT CANADA INC.	
2025-05-02 1692-288832 KIT D'HÉLICOÏDE ET S	249.86
2025-05-02 1692-288845 GRAISSE VÉGÉTALE POU	24.00
2025-05-21 1692-290609 PRESTONE	488.21
2025-05-27 1692-291261 RETOUR PRESTONE	-108.49
2025-05-27 1692-291262 PRESTONE	108.49
2025-05-27 1692-291266 RETOUR PRESTONE	-13.57
2025-05-27 1692-291269 OUTIL ET DOUILLE	324.19
TOTAL	1 072.69
PLOMBERIE GAUDREAU	

2025-05-01	44627	36.33
MATÉRIEL DE PLOMBERI		
TOTAL		36.33
POINT CO		
2025-05-01	4262	6 726.04
DÉCOMPTE #1 - PROJET		
TOTAL		6 726.04
PRECISION S.G. INC		
2025-05-01	32172	704.25
BOYAUX + O'RING + BO		
2025-05-13	32221	829.43
FITTING POUR RÉPARAT		
TOTAL		1 533.68
CARROSSIER PROCOLOR		
2025-05-07	CM20326	1 089.40
REEMPLACEMENT DE PARE		
TOTAL		1 089.40
PROTECTION SÛRETÉ NORDIQUE INC		
2025-05-22	7791-2025-05-22	2 096.23
GARDIEN POUR LA FÊTE		
TOTAL		2 096.23
QUEBEC MUNICIPAL		
2025-05-01	FAQ0061956	229.95
ABONNEMENT ANNUEL		
TOTAL		229.95
ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.		
2025-05-26	287608	498.71
BOLT		
TOTAL		498.71
S3-K9		
2025-05-21	19653	624.32
AGENCE DE SÉCURITÉ		
2025-05-28	19681	869.22
AGENCE DE SÉCURITÉ D		
2025-05-31	19887	869.22
AGENCE DE SÉCURITÉ 2		
TOTAL		2 362.76
SAM MAURICE		
2025-05-29	45806	1 800.00
INTERVENANTS SURVEIL		
TOTAL		1 800.00
SIGNALISATION LÉVIS		
2025-05-09	115293	2 231.86
SIGNALISATION		
TOTAL		2 231.86
SOLOTECH INC		
2025-05-13	IS-CA0096646	31.73
ACHAT D'UNE CARTE		
2025-05-31	IS-CA0097371	1 338.69
LOCATION ÉQUIPEMENT		
TOTAL		1 370.42
SOLUGAZ		
2025-05-01	497004	9.78
PROPANE		
2025-05-31	498500	9.78
LOCATION OXYGÈNE T		
TOTAL		19.56
SOMAVRAC C.C. INC.		
2025-05-23	SCC-000002921	31 308.73
ABAT POUSSIÈRE		
TOTAL		31 308.73
SPI SANTÉ SÉCURITÉ INC.		
2025-05-30	12285268-00	384.98

BOTTES DE TRAVAIL (2		
TOTAL		384.98
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE		
2025-05-20 2003080		8 910.56
PROJET COTEAU-MAILLA		
TOTAL		8 910.56
STEVEN LAVOIE		
2025-05-12 4211		334.57
RÉPARATION RÉFRIGÉRA		
2025-05-30 4280		147.18
VÉRIFICATION FRIGO F		
TOTAL		481.75
SÉCUOR INC.		
2025-05-01 142120		455.03
CONNECTIVITÉ COMMERC		
2025-05-09 142468		186.52
ALARME DÉFECTUEUSE É		
2025-05-09 142469		124.35
ALARME DÉFECTUEUSE M		
2025-05-15 142636		22.98
CONNECTIVITÉ		
2025-05-15 142640		22.98
CONNECTIVITÉ		
2025-05-15 142666		22.98
TÉLÉSURVEILLANCE		
2025-05-15 142714		22.98
TÉLÉSURVEILLANCE		
TOTAL		857.82
TRANSPORT R.J. TREMBLAY		
2025-05-01 57925		147.52
TRANSPORT DES BOMBON		
2025-05-01 58026		146.99
TRANSPORT DE EIRS VE		
2025-05-01 58089		145.02
TRANSPORT DE EIRS		
TOTAL		439.53
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL		
2025-05-21 5FD000172		1 310.73
ENTRAIDE 5 AVRIL		
2025-05-20 5FD000173		124.17
REPLISSAGE CYLINDRE		
2025-05-20 5FD000174		1 409.45
ENTRAIDE 19 AVRIL		
2025-05-20 5FD000175		749.87
ENTRAIDE 25 AVRIL		
2025-05-20 5FD000176		183.84
FRAIS DE COURS		
TOTAL		3 778.06
WURTH CANADA LIMITEE		
2025-05-30 26403582		1 041.31
FOURNITURES DE GARAG		
TOTAL		1 041.31
ÉLECTRICITÉ LOUIS BOUCHARD INC.		
2025-05-30 3634		2 388.17
RACCORDEMENT ROULOTT		
2025-05-30 3635		1 376.45
TRAVAUX ÉLECTRIQUE C		
TOTAL		3 764.62

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Stéphane Simard, certifie par la présente, qu'il y a les crédits disponibles pour le paiement des factures à payer pour mai 2025 et ci-dessus énumérées.

Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des comptes à payer pour mai 2025, comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

Rés.040625
3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en mai 2025, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	12104	2 650.64
AGENCE LATYPO CRÉATIVE	12105	3 404.17
ÉNERGIES SONIC INC.	12106	6 592.25
AKIFER	12107	5 380.83
AREO-FEU	12108	2 864.40
AFFICHAGE ARTPUBLIX	12109	6 352.37
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	12110	871.92
AUTOBUS M. SANTERRE INC.	12111	172.46
AUTOMATISATION JRT INC.	12112	1 031.91
AXE CRÉATION	12113	124.17
CAMP LE MANOIR	12114	40 223.67
COMMUNICATION GRAPHIQUE CARTE BLANCHE	12115	3 811.42
CHEZ S. DUCHESNE INC.	12116	881.71
CHEZ ORIGENE INC.	12117	1 756.06
C.I.H.O. FM CHARLEVOIX	12118	2 867.48
CIMI INC.	12119	349.39
C.L. DÉBOSSELAGE INC.	12120	4 753.28
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ L'AFFLUENT	12121	3 893.91
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	12122	407.28
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS	12123	2 874.38
EDITIONS NORDIQUES	12124	11 957.40
EQUIPEMENT D'INCENDIE RIVE-SUD INC	12125	763.92
GROUPE ENVIRONEX	12126	1 019.26
EPILOBE MÉDIA	12127	1 339.46
EQUIPEMENT GMM INC.	12128	673.94
ESPACE MUNI	12129	52.32
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12130	48.00
GARAGE DENIS MORIN	12131	974.55
GARAGE A. COTE	12132	41.39
SERVICE D'ÉQUIPEMENTS GD	12133	61.20
GROUPE PAGES JAUNES	12134	168.51
HABITAT CONSULTANT	12135	155.91
ISABELLE LAPIERRE	12136	114.98
ISABELLE LAPIERRE	12136	-114.98
ISABELLE LAPIERRE	12137	71.02
JOHN DEER FINANCES	12138	509.41
KIA CHARLEVOIX	12139	91.93
LARUE J.A. LARUE INC.	12140	1 141.92

LES EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	12141	416.31
LES HUILES DESROCHES INC.	12142	2 815.14
LICO	12143	84.98
LOCATION MASLOT INC.	12144	1 140.06
MARC BERTRAND	12145	5 248.50
MAUDE BOUCHARD	12146	200.00
MEDIMAGE	12147	113.68
MINI-MÉCANIQUE G. BOUCHARD	12148	68.99
MINISTRE DES FINANCES	12149	198 554.00
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	12150	111.83
MRC DE CHARLEVOIX	12151	255 127.50
PIECES D'AUTOS G.G.M.	12152	1 305.71
PERFORMANCE FORD LTEE	12153	1 222.95
UNI-SELECT CANADA INC.	12154	1 168.57
9386-3025 QUÉBEC INC	12155	11 057.61
PLOMBERIE GAUDREAU	12156	173.20
PUROLATOR INC.	12157	25.53
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	12158	1 191.08
S3-K9	12159	1 983.34
SIGNALISATION LÉVIS	12160	1 633.75
SOLOTECH INC	12161	79.55
SOLUGAZ	12162	1 117.80
SPÉCIALITÉS RIVE-NORD INC	12163	4 064.41
SÉCUOR INC.	12164	1 367.64
THIBAUT & ASSOCIÉS	12165	610.04
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	12166	690.15
TRANSPORT R.J. TREMBLAY	12167	735.10
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS	12168	13 101.32
TREMBLAY & FORTIN	12169	1 885.39
ULINE CANADA CORPORATION	12170	2 257.18
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	12171	7 427.11
WURTH CANADA LIMITEE	12172	653.09
ÉLECTRICITÉ LOUIS BOUCHARD INC.	12173	611.68
COOP SANTÉ DE LA	12174	20.00
ALINE DUFOUR	12175	50.00
JESSICA GUAY GIRARD	12176	50.00
VALÉRIE LAJOIE	12177	50.00
ANNE-MARIE RACINE	12178	50.00
ANDRÉANNE KIROUAC	12179	50.00
JESSICA BERGERON	12180	50.00
CATHERINE ROBERGE	12181	80.00
MARIE-LYNE PERRON	12182	80.00
PHILIPPE B. DUFOUR	12183	80.00
MATHIEU ROUSSEAU	12184	50.00
ROXANNE DUFOUR	12185	50.00
SAMANTHA DANIS	12186	80.00
KIM RACINE	12187	80.00
KATY DUFOUR	12188	50.00
LUCIE BOUCHARD	12189	50.00
LAURA DOYON	12190	50.00
MYLÈNE SIMARD	12191	80.00
VICTOR BIENVENU	12192	80.00
KATHY FORGUES	12193	140.00
JOANIE MALTAIS-GIGUÈRE	12194	50.00
ALEX BOUCHARD	12195	2 750.00
LES MALCHAUSSEES	12196	2 570.61
CAROLINE ROCHEFORT	12197	1 249.75
ALLIANCE TRAD PRODUCTIONS	12198	5 633.78
FLAVIA NASCIMENTO	12199	1 400.00
SANDIE VALIQUETTE	12200	1 149.75
EMMANUEL CORMIER COTNOIR	12201	804.83
SANDRINE THIBOUT	12202	1 458.38
VÉRONIQUE PROVENCHER	12203	1 178.49
2727692 CANADA INC	12204	4 599.00
ALAIN BLANCHETTE	12205	34.50

ÉPICERIE DU VILLAGE INC.	12206	3 074.85
2727692 CANADA INC	12207	777.23
GROUPES LES SCÈNES S.E.C.	12208	8 562.38
ANNULÉ	12209	0.00
MÉMACOM	12210	459.90
ANNULÉ	12211	0.00
CONSTRUCTION M.P.	12212	70 811.72
À TABLE	12213	827.83
LE REGROUPEMENT DES ARTISTES ET ARTISANS	12214	6 600.00
THIFFAULT SAMUEL, QUERRY SHAWN	12215	558.26
ANNULÉ	12216	0.00
SYNDICAT CANADIEN DE LA	12217	1 111.82
SYNDICAT CANADIEN DE LA	12218	1 310.08
CONSTRUCTION M.P.	12219	35 405.52
RÉSEAU CHARLEVOIX	12220	15 000.00
KAMAÏ	12221	5 748.75
TOTAL :		802 974.46

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANAD	6057	14 212.01
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	6058	35 219.62
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	6059	454.15
HYDRO-QUEBEC	6060	142.46
HYDRO-QUEBEC	6061	50.57
HYDRO-QUEBEC	6062	703.61
HYDRO-QUEBEC	6063	188.22
HYDRO-QUEBEC	6064	32.90
HYDRO-QUEBEC	6065	775.81
HYDRO-QUEBEC	6066	32.93
HYDRO-QUEBEC	6067	63.39
HYDRO-QUEBEC	6068	257.90
HYDRO-QUEBEC	6069	247.39
HYDRO-QUEBEC	6070	460.90
HYDRO-QUÉBEC	6071	1 894.97
HYDRO-QUEBEC	6072	1 043.11
ME JEAN-FRANCOIS RENAUD	6073	7 500.00
BELL CANADA	6074	108.71
BELL CANADA	6075	168.55
BELL CANADA	6076	156.79
COGECO CONNEXION INC	6077	101.13
HYDRO-QUEBEC	6078	438.89
HYDRO-QUEBEC	6079	712.60
HYDRO-QUEBEC	6080	1 029.63
TELUS MOBILITE	6081	1 049.40
TOTAL		67 045.64

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l’unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE le conseil municipal prend acte de la liste des chèques et des prélèvements de mai 2025 et comme ci-dessus rédigé et communiqués.

ADOPTÉE

4- Avis de motion et présentation des projets de règlements

Rés.050625

4.1- Adoption du règlement numéro 757 – modifiant le règlement 603

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le règlement de zonage numéro 603 ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (chapitre A-19.1), le conseil d’une municipalité peut adopter un règlement portant sur le zonage et le modifier suivant les modalités prescrites ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier le règlement de zonage pour modifier les limites des zones H-35 et H-36;

CONSIDÉRANT QU’UN avis de motion a été donné lors de la séance du 11 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU’UNE consultation publique a été tenue le 12 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu d’adopter le Règlement numéro 757, sans modification;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUE SUIT :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

**RÈGLEMENT NO 757
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603**

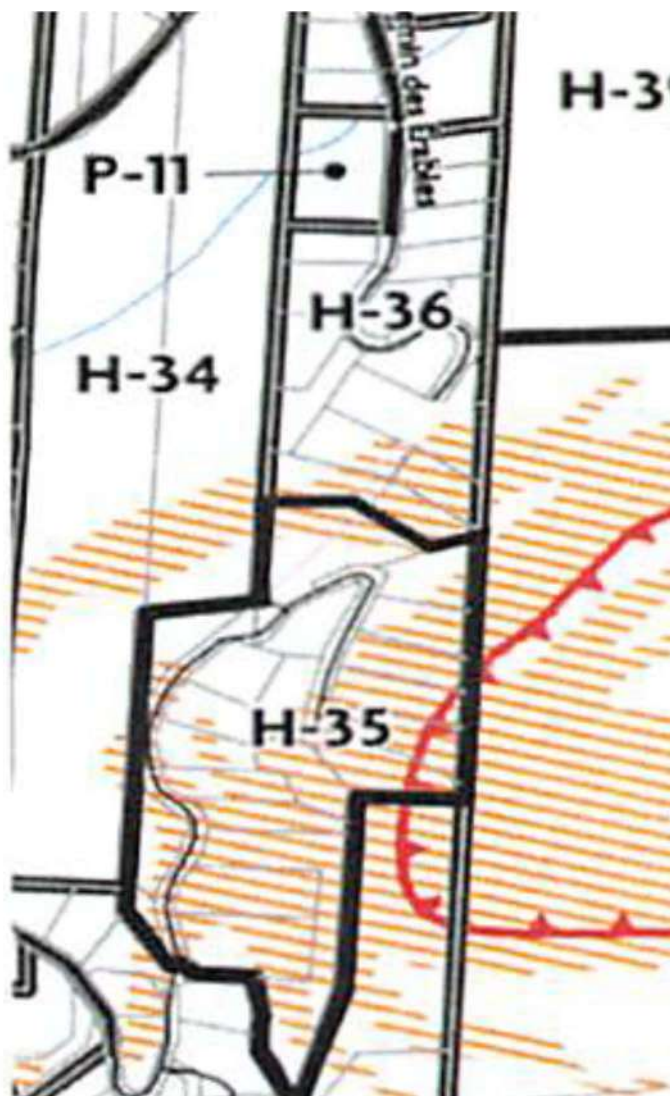
ARTICLE 1 INCLUSION DU PRÉAMBULE

Le PRÉAMBULE fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES H-35 ET H-36

Les limites des zones H-35 et H-36 présentes au plan de zonage du règlement de zonage #603 et faisant partie intégrante de ce règlement sont modifié par l’agrandissement de la zone H-35 à même la zone H-36, en y intégrant le lot 4 793 286, le tout tel qu’illustré ci-dessous:



ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, d.g. et gref.-trés

Rés.060624

4.2- Adoption du Règlement numéro 761 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec, ainsi adopter un règlement d'emprunt de type parapluie;

ATTENDU QUE des dépenses en immobilisations pour les services d'incendies de 500 000 \$ sont nécessaires;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro 761;

QUE le conseil décrète ce qui suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 761
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES
SERVICES D'INCENDIES ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$
REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 20 ANS MAXIMUM**

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisation pour les services d'incendies pour 500 000 \$, pour un montant total de 500 000 \$.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 500 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, d.g. et gref.-trés

5- Résolutions

Rés.070625

5.1- Congrès de la FQM & formation

ATTENDU LA tenue du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu les 25-26 et 27 septembre 2025;

ATTENDU QUE le thème retenu en 2025 est « Là où ça compte »;

ATTENDU QUE ce congrès permettra d'assister à des formations et des groupes de discussion en lien avec des sujets pertinents pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé Viviane De Bock et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents;

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le maire, deux (2) conseillers et le directeur général à assister au congrès de la FQM 2025;

QUE le conseil municipal assumera les coûts reliés à l'inscription au montant de 999 \$ plus les taxes applicables par personne, le remboursement des frais de déplacement, de l'hébergement et des repas;

QUE les postes budgétaires no 02 11000 454, 02 22000 346 et 02 13000 454 seront diminués des montants relatifs à chaque dépense.

ADOPTÉE

Rés.080625

5.2- Fête de la Saint-Jean-Baptiste 2025

Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents:

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François organise des activités pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste les 23 et 24 juin 2025;

QU'un budget de 8 900 \$ soit accordé pour l'organisation de la fête et de ces activités;

QUE les activités soient permises jusqu'à 1h00 du matin pour les activités prévues lors de cette date;

QUE le poste budgétaire no 02 70128 447 soit diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.090625

5.3- Coupe des aulnes - Hors périmètre

Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte les travaux de coupe des aulnes pour un montant de plus ou moins 12 000 \$ dans le secteur de la Martine.

QUE les travaux seront effectués par Les entreprises Gariépy;

QUE le poste budgétaire no 02 32000 523 sera déduit du même montant.

ADOPTÉE

Rés.100625

5.4- Incitatifs à l'établissement - Volet 3-4 Aide aux loisirs

Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le texte du Volet 3-4 du Programme d'incitatifs à l'établissement :

« Offre de remboursement de trente pourcent (30%) du montant total pour des cours aux jeunes de moins de 18 ans donnés à l'extérieur de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et qui

ne sont pas déjà offerts dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François »

soit modifié et remplacé par ce qui suit :

« Offre de remboursement maximum annuel de 200 \$ des cours (pour un ou plusieurs cours, sans dépasser le maximum de 200 \$) à chaque jeune de moins de 18 ans donnés à l'extérieur de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et qui ne sont pas déjà offerts dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François ».

ADOPTÉE

Rés.110625

5.5- Expo du Plateau des arts – Patrimoine culturel 350^e

Il est proposé par Viviane De Bock et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accorde un montant supplémentaire de 2 000 \$ à l'édition 2025 de l'Expo du Plateau des arts afin de réaliser un parcours historique de photos encadrées (20 photos):

QUE ces photos deviennent, suite à l'événement, la propriété de la municipalité qui possèdera aussi les droits d'exposition et d'utilisation;

QUE le poste budgétaire no 02 62100 970 sera déduit du même montant.

ADOPTÉE

Rés.120625

5.6- Exercice d'équité salariale 2015-2020 et 2020-2025 – Mandat EQT-4

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François doit évaluer s'il existe un écart de salaire entre des emplois comparables dans leur entreprise;

ATTENDU QUE pour ce faire, elle doit établir si les emplois occupés principalement par des femmes sont sous-évalués par rapport à ceux occupés par des hommes;

ATTENDU QUE l'exercice initial de comparaison des emplois et salaires a été fait en 2015;

ATTENDU QU'une mise à jour de l'exercice d'équité doit être faite à toute les 5 ans suivant l'exercice initial;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas réalisé les exercices d'équité salariale pour les périodes de 2015 à 2020 et de 2020 à 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François mandate la firme EQT-4 pour la réalisation des exercices d'équité salarial de 2015 à 2020 ainsi que de 2020 à 2025;

QUE le mandat ne dépasse pas 8 400 \$, plus les taxes applicables;

QUE le poste budgétaire no 02 13000 410 sera déduit du même montant.

ADOPTÉE

Rés.130625

5.7- Résolution appui à la MRC de Charlevoix pour la présentation d'une demande d'aide financière au volet 4 - coopération municipale du FRR pour une étude d'optimisation et de mise en commun des services de sécurité incendie (phase 2)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite poursuivre le projet d'étude d'optimisation et de mise en commun des services de sécurité incendie (SSI) dans le cadre d'une phase 2 qui permettra d'établir la structure organisationnelle de mise en commun des ressources et l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services par la ville de Baie-Saint-Paul;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, conjointement avec les municipalités de Baie-Saint-Paul, Saint-Urbain, Saint-Hilarion, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François et L'Isle-aux-Coudres, a élaboré un projet de coopération à soumettre au MAMH dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE le projet consiste à octroyer un contrat afin de bénéficier d'un accompagnement professionnel pour assurer la poursuite de la démarche de mise en commun et d'optimisation des SSI sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE le coût du projet est évalué à 35 551 \$, incluant le contrat de services professionnels estimé à 33 858 \$ (taxes nettes) et 1 693 \$ reliés aux frais de gestion et qu'il est requis que les municipalités s'engagent à assumer 50 % du coût du projet, soit l'équivalent de 17 775,50 \$;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière présentée au MAMH dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du FRR se chiffre à 17 775,50 \$, soit 50 % du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Coulombe et résolu unanimement :

QUE la MRC de Charlevoix soit désignée comme organisme responsable d'assurer la coordination et la gestion du projet et qu'elle soit autorisée à déposer le projet dans le cadre du programme d'aide financière du MAMH (volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du FRR) en vue d'obtenir une aide financière de 17 775,50 \$.

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s'engage à collaborer à la réalisation du projet d'étude d'optimisation et de mise en commun et à contribuer financièrement pour une somme de 2 927 \$ en vue de compléter le financement du projet et que cette contribution soit versée à la MRC de Charlevoix pour assurer la mise en œuvre du projet.

QUE le compte 02 22000 412 soit débité du même montant.

ADOPTÉE

Rés.140625

5.8- Amendement de la résolution 250525 – avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la Fédération Québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté la résolution 250525 le 13 mai 2025 confirmant son intention de participer au programme Éco Énergie 360;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme

Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une autorisation de collecte de données par la Municipalité est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'analyse et de la collecte des données ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François désire toujours manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Duchesne et résolu unanimement

QUE la résolution 250525 est modifiée afin qu'il y soit également résolu que la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés.150625

5.9- Pompe de la rue Racine - Remplacement de boîte de contrôle

Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le directeur général Stéphane Simard à procéder au remplacement de la boîte de contrôle du poste de pompage de la rue Racine;

QUE les frais de remplacement ne dépassent pas 7 000 \$;

QUE le poste budgétaire no 23 05037 000 sera déduit du même montant.

ADOPTÉE

Rés.160625

5.10- Création du chalet-musée Gabrielle-Roy - projet d'entente avec Musée de Charlevoix

ATTENDU QUE le financement total, au montant de 511 500 \$, a été accordé à la Municipalité pour la réalisation des deux grands volets du projet, soit :

- 1- La création du chalet-musée Gabrielle-Roy
- 2- L'aménagement du parc Cet été qui chantait;

ATTENDU QUE le Musée de Charlevoix, depuis la toute première phase de conception du projet, est le partenaire de la Municipalité en vue de la création d'un parcours muséal dans le chalet Gabrielle-Roy;

ATTENDU QUE la première entente conclue en 2023 avec Musée de Charlevoix concernant tant la conception muséale du chalet-musée que l'accompagnement de l'équipe du Musée la captation des entrevues ethnologiques (phase 1) est maintenant complétée, et ce, avec satisfaction ;

ATTENDU LA proposition d'entente du Musée de Charlevoix, en date du jeudi 29 mai, au montant total de 60 000 \$ pour poursuivre et compléter sa participation au projet, soit en scénarisation muséale, en accompagnement pour la projection des entrevues et en aménagement des lieux, au cours des années 2025 et 2026 ;

ATTENDU QUE le montant de cette proposition respecte le budget pour réaliser le chalet- musée, le parc et autre aménagement connexe tels que le stationnement et la signalisation, et qu'un montant de 60 000 \$ est inscrit à la rubrique « scénarisation du parcours muséal » au budget global du projet « Gabrielle-Roy », mis à jour le 28 mai 2025 au montant de 511 484 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Viviane De Bock et résolu unanimement

QUE la Municipalité conclut une entente avec le Musée de Charlevoix au montant de 60 000 \$ pour sa participation en scénarisation et en aménagement des lieux au cours des années 2025 et 2026 ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente proposée par la direction générale du Musée.

ADOPTÉE

Rés.170625

5.11-Création du chalet-musée Gabrielle-Roy - mandat à la firme d'architecture CIRCUM

ATTENDU QUE le financement total, au montant de 511 500 \$, a été accordé à la Municipalité pour la réalisation des deux grands volets du projet, soit :

- 1- La création du chalet-musée Gabrielle-Roy
- 2- L'aménagement du parc Cet été qui chantait;

ATTENDU QUE CIRCUM est une firme d'architecture spécialisée en créations muséales recommandée par Musée de Charlevoix, le partenaire de la Municipalité dans le projet du chalet-musée Gabrielle-Roy;

ATTENDU QUE CIRCUM, déjà partie prenante au projet, a une entente de partenariat avec Musée de Charlevoix pour l'aménagement du parcours muséal dans la section garage du chalet;

ATTENDU QUE la Municipalité doit recourir aussi aux services d'une firme en architecture pour ajouter une zone d'accueil et un bloc sanitaire à l'entrée du chalet-musée;

ATTENDU QUE CIRCUM a déposé le 5 mai 2025 une offre au montant de 30 000 \$ pour procéder à l'analyse réglementaire d'un bâtiment qui devra répondre à toutes les normes d'un bâtiment public, ainsi qu' à la production des plans et devis pour l'ajout d'un pavillon d'accueil et d'un bloc sanitaire;

ATTENDU QUE le montant de cette offre respecte le budget pour réaliser le chalet- musée, le parc et autres aménagements connexes tels que le stationnement et la signalisation, et que cette somme de 30 000 \$ est inscrite à la rubrique « architecture » du budget global du projet « Gabrielle-Roy » mis à jour le 28 mai 2025 au montant de 511 484 \$;

ATTENDU QUE la proposition de la firme CIRCUM se scinde en deux volets, soit une somme de 8 000 \$ pour l'analyse réglementaire et une somme de 22 000 \$ pour la réalisation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Viviane De Bock et résolu unanimement;

QUE la Municipalité accorde un premier mandat à la firme **CIRCUM** au montant de 8 000 \$ pour la réalisation du volet de l'analyse réglementaire;

QUE la Municipalité, dans un deuxième temps, et si elle est satisfaite des résultats du premier mandat, accorde un second mandat de 22 000 \$ pour la réalisation des plans et devis du pavillon d'accueil et du bloc sanitaire;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les ententes nécessaires avec la firme CIRCUM.

ADOPTÉE

Rés.180625

5.12- 500 rue Principale – Modification d'un bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis du propriétaire pour la modification d'un bâtiment accessoire au bâtiment principal situé au 500 rue Principale doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du Règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural no 587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du Règlement de zonage no 603;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite rénover et transformer le bâtiment accessoire en y remplaçant :

- 1- la toiture existante par une toiture de tôle noire (identique à celle du bâtiment principal);
- 2- le revêtement extérieur par un revêtement de bois architectural (de type Canoxel) de même couleur que celui du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe au bâtiment sera démolie et qu'une lucarne sera ajoutée au toit du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres du CCU;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

QUE le Conseil municipal accepte la demande de permis du propriétaire du 500 rue Principale pour la modification d'un bâtiment accessoire

ADOPTÉE

Rés.190625

5.13- 1078 A rue Principale – Modification d'un bâtiment principal

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis des propriétaires pour l'ajout d'une passerelle à la résidence existante située au 1078 A rue Principale doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du Règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural no 587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du Règlement de zonage no 603;

CONSIDÉRANT QUE la passerelle, d'une longueur de 3,66 mètres, permettra de relier le second étage de la résidence existante au second étage du bâtiment accessoire existant, et sera faite de bois traité;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres du CCU;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu majoritairement par l'ensemble des conseillers (ère) présents;

QUE le Conseil municipal accepte la demande de permis des propriétaires pour l'ajout d'une passerelle à la résidence existante située au 1078 A rue Principale.

ADOPTÉE

Rés.200625

5.14- 888 rue Principale – Réfection d'un bâtiment principal

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis des propriétaires pour la réfection d'un bâtiment principal situé au 888 rue Principale doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du Règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural no 587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du Règlement de zonage no 603;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires souhaitent rénover et transformer le bâtiment principal en y remplaçant la toiture par une toiture de tôle noire, en remettant à neuf les galeries extérieures, en remplaçant la terrasse existante par une terrasse 4 identique à l'existante, et en remplaçant les escaliers existants par des escaliers similaires à ceux existants;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires souhaitent aussi repeindre le bâtiment avec une peinture de teinte gris/bleu/vert ainsi que remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres de mêmes dimensions de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QUE le matériau de revêtement va demeurer le même;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres du CCU;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

QUE le conseil municipal accepte la demande de permis des propriétaires pour la réfection du bâtiment principal situé au 888 rue Principale;

QUE le conseil municipal demande à monsieur Michel Thibodeau, responsable de l'urbanisme, de s'assurer que les propriétaires verront à ce que les travaux touchant le remplacement des fenêtres permettront de conserver une apparence uniforme, notamment en ce qui a trait à la forme des moulures décoratives.

ADOPTÉE

Rés.210625

5.15-4 791 977 René-De La Voye – Nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis des propriétaires pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée non locative sur le lot 4 791 977 René-De La Voye doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du Règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural no 587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du Règlement de zonage no 603;

CONSIDÉRANT QUE les murs seront recouverts de bois architectural gris clair et que la toiture sera faite de bardeaux d'asphalte noir;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres du CCU;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

QUE le Conseil municipal accepte la demande de permis des propriétaires pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée non locative sur le lot 4 791 977 René-De La Voye.

ADOPTÉE

Rés.220625

5.16 Mise à jour de l'allocation pour l'utilisation d'un véhicule personnel

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François rembourse à ses employés et élus les frais engagés pour l'utilisation de leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions officielles;

ATTENDU QUE le remboursement doit se faire selon un taux raisonnable et conforme aux normes fiscales en vigueur afin d'éviter toute qualification d'avantage imposable;

ATTENDU QUE Revenu Québec publie annuellement les taux d'allocation maximum admissibles pour l'utilisation d'un véhicule personnel à des fins professionnelles, lesquels sont considérés comme non imposables lorsqu'ils sont respectés;

ATTENDU QUE pour l'année 2025, les taux en vigueur, selon Revenu Québec, sont de 0,72 \$/km pour les premiers 5 000 km et 0,66 \$/km pour les suivants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François établisse les taux de remboursement pour l'utilisation d'un véhicule personnel à des fins professionnelles, à compter du 1^{er} juillet 2025, selon les taux déterminés par Revenu Québec pour l'année en cours;

QUE les taux soient automatiquement ajustés chaque année selon les modifications publiées par Revenu Québec, sans qu'une résolution spécifique soit nécessaire, à moins d'indication contraire du conseil;

QUE cette résolution remplace toute résolution antérieure concernant le remboursement des frais d'utilisation de véhicules personnels.

ADOPTÉE

Rés.230625

5.17 Païement final – Déneigement Fief 2024-2025

ATTENDU QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François avait octroyé un contrat pour le déneigement du Fief à Construction MP;

ATTENDU QUE les deux premières tranches ont été versées conformément au contrat;

ATTENDU QUE la tranche finale devait être versée suite à la réception du rapport de l'état des lieux par le directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE ce rapport a été reçu et que celui-ci recommande le versement du paiement final;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise monsieur Stéphane Simard à payer la balance des sommes prévues à l'entente;

QU'un paiement final de 35 405.52 \$ soit fait à Construction MP;

QUE le compte 02 33000 443 soit diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.240625

6- Prise d'acte des permis émis en mai 2025

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE le conseil municipal prend acte des permis du mois de mai 2025.

ADOPTÉE

7- Courrier de mai 2025

8- Divers

Rés.250625

8.1- Demande de retrait d'un REER – employé 020086

Il est proposé Viviane De Bock et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la demande de l'employé no 020086 de retirer une somme de 5 800 \$ de son REER collectif, somme provenant de la contribution employée.

ADOPTÉE

Rés.260625

8.2- Appel d'offre publique (SEAO) – Poste de pompage chantier maritime

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François entend mettre à niveau le poste de pompage situé près du chantier maritime à l'entrée de la municipalité;

ATTENDU QU'afin de procéder à la confection des plans et devis, la Municipalité a travaillé de concert avec la firme Stantec;

ATTENDU QUE considérant les sommes en jeu, la municipalité devra aller par appel d'offres publiques par l'entremise de SEAO;

EN CONSÉQUENCE de qui précède : Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE le conseil municipal autorise M. Stéphane Simard, directeur général, à procéder aux appels d'offres nécessaires pour afficher le

mandat ainsi que les plans et devis via SEAO pour le projet de poste de pompage du chantier maritime.

ADOPTÉE

Rés.270625

8.3- Modification de la résolution 140425 – Train de Charlevoix – Contribution 2025

Il est proposé par Viviane De Bock et résolu à l’unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François ajoute le point suivant à la résolution 140425 concernant la contribution 2025 au Train de Charlevoix :

« Que la somme accordée soit prise à même le surplus non affecté de la municipalité. »

ADOPTÉE

Rés.280625

8.4- Embauche – journalier/opérateur temporaire

ATTENDU QUE la municipalité a identifié des besoins au poste de journalier/opérateur temporaire;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François mandate monsieur Stéphane Simard, directeur général, pour procéder aux entrevues et à l’embauche d’un journalier/opérateur temporaire pour compléter l’équipe.

ADOPTÉE

Rés.290625

8.5- Embauche travaux publics – Technicien en eau potable et en eaux usées

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a mandaté le directeur général pour la tenue des entrevues;

ATTENDU QUE les entrevues se sont tenues en mai 2025;

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Simard était accompagné par madame Lydie Guay, CRHA et madame Nancy Giroux, contremaître municipal, lors desdites entrevues ;

ATTENDU QU’un rapport et une recommandation seront émis par la direction pour l’embauche d’une ressource;

ATTENDU QUE monsieur Joël Simard ne possède pas d’expérience ni les formations exigées dans l’appel de candidature;

ATTENDU QUE ces exigences sont nécessaires à la réalisation de l’ensemble des tâches reliées au poste de technicien à l’eau potable et en eaux usées;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François entérine l’embauche de monsieur Joël Simard, dont l’emploi débutera le 30 juin 2025;

QUE cette embauche soit assortie d'une période d'essai travaillé de 40 jours, tel qu'indiqué dans la convention collective, au point 4.19;

QUE le salaire du nouvel employé soit fixé de cette manière :

- 25 % de la différence salariale à l'entrée en fonction;
- 50 % de la différence salariale lors du début de la formation;
- 75 % de la différence salariale lors de la réussite du 1^{er} cours;
- Plein échelon lors de la réussite de l'ensemble des cours exigés pour le poste.

ADOPTÉE

Rés.300625

8.6- Formation eau potable

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est responsable de l'entretien et du maintien des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées;

ATTENDU QUE cette responsabilité incombe, plus particulièrement, au technicien en eau potable et en eaux usées;

ATTENDU QUE cette spécialisation demande une formation particulière;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que la municipalité serait mieux protégée et desservie si elle pouvait compter sur plusieurs personnes détenant lesdites formations;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

QUE la municipalité procède à l'inscription de messieurs Joël Simard et Steve Bouchard à la formation sur l'eau potable se tenant à l'automne 2025;

QUE la municipalité fasse la demande à Emploi-Québec pour obtenir des cartes d'appentis pour les deux employés;

QUE la municipalité couvre les frais d'inscriptions et les frais connexes reliés à la formation;

QUE les postes budgétaires no 02 41300 454, 02 41200 454 et 02 41500 454 seront diminués des mêmes montants.

ADOPTÉE

9- Rapport des conseillers (ère)

10- Questions du public

Rés.310625

11- Levée de l'assemblée

À Vingt heure quarante-six (20h46), la séance est levée sur proposition par Jacques Bouchard et résolue à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire Stéphane Simard, d. g. et gref.-très.